



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Black-out 17 décembre 2017

Question écrite n° 4153

### Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le *black-out* qui a privé 15 000 foyers guyanais, soit 20 % des consommateurs locaux, d'électricité pendant plus de 2 heures. La Guyane subit continuellement les pannes qui affectent le réseau de distribution d'électricité et qui ont des conséquences désastreuses aussi bien sur les habitants que sur le tissu économique déjà fragilisé. Pour rappel, le jeudi 5 mai 2016, une panne sur le réseau privait 80 % des guyanais d'électricité pendant plus de 4 heures. S'il salue la réactivité des équipes d'intervention, il ne peut que réitérer son inquiétude quant aux capacités de l'opérateur EDF à relever le défi énergétique auquel fait face ce territoire. La multiplication de ce type d'incidents remet en cause non seulement la qualité du réseau, mais également son dimensionnement et son adaptation à l'environnement, comme il l'avait souligné lors des débats sur la loi de transition énergétique. Dans ce contexte, la Guyane risque de faire face rapidement à de lourdes carences énergétiques. Aussi lui demande-t-il quelles sont les mesures mises en place pour permettre à la Guyane de faire face à l'explosion de sa démographie et au développement de son industrie.

### Texte de la réponse

Le dimanche 17 décembre à 20h44 s'est produit un incident sur le réseau moyenne tension dans la commune de Rémire-montjoly. Cet incident n'a malheureusement pas été éliminé par les dispositifs habituels de protection des réseaux moyenne tension ce qui a généré une ouverture de dispositifs de protection de l'étage supérieur qui lui-même a occasionné l'arrêt de plusieurs moyens de production de la Centrale de Dégrad-des-Cannes. Suite à cette perte de moyens de production, des délestages automatiques ont été générés afin de rétablir l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité du territoire. Ces délestages ont concerné environ 20 000 clients répartis sur la plupart des communes du littoral guyanais. Lors des séquences qui ont suivi et qui visaient à rétablir l'alimentation de la clientèle, certaines opérations de réalimentation n'ont malheureusement pas tenu, générant pour certains clients (et non pour la totalité des clients concernés par la première coupure) 3 autres coupures dans la même soirée. Si la première coupure a duré de 4 à 45 minutes en fonction des secteurs, les autres coupures ont duré quelques minutes chacune. Cet événement, même s'il ne s'agit pas d'un incident généralisé (ou « black-out ») constitue donc un événement de grande ampleur qui a concerné près d'un tiers des foyers guyanais. Certains de ces foyers ont vécu plusieurs coupures dans la même soirée. Comme vous l'indiquez, la Guyane connaît un développement démographique, économique et industriel important qui nécessite une mutation et un développement important du système électrique, tant au niveau des moyens de production que du réseau électrique. À cet effet, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Guyane a été approuvée le 30 mars 2017. Elle prévoit notamment des mesures d'efficacité énergétique afin de réduire l'augmentation structurelle de la consommation liée au développement du territoire (-151GWh en 2023). Elle fixe des objectifs de développement des moyens de production à partir d'énergies renouvelables, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du territoire (+12MW de petite hydraulique entre 2018 et 2023, +25MW de biomasse, +28MW de PV, +10 MW d'éolien...). La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également le remplacement de certains moyens de production thermique, et l'installation de nouveaux, afin de

fournir des services systèmes et de garantir la stabilité du réseau. Depuis 2008, ce sont en moyenne 15 millions d'euros qui sont investis par EDF chaque année dans le domaine des réseaux. Le résultat sur les cinq dernières années est une baisse significative de 40 % du temps moyen de coupure par habitant. Des programmes soutenus d'investissement et de maintenance sur les réseaux sont engagés visant la fiabilisation des ouvrages, la modernisation, et en particulier l'automatisation des équipements. La prochaine révision de la PPE permettra de définir les priorités et moyens nécessaires pour les atteindre sur la période 2019-2028. La sécurité d'approvisionnement et le développement de la production et du réseau électriques seront évidemment un axe fort de ce travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Serville](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4153

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et solidaire](#)

## Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 23 juillet 2018

**Question publiée au JO le :** [26 décembre 2017](#), page 6672

**Réponse publiée au JO le :** [14 août 2018](#), page 7454